

Nombre de conseillers

En exercice	18
Présents	14
Votants	18

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt cinq, le sept octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de HERY, légalement convoqué le 30 septembre 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Monsieur Patrick ROUSSELLE, maire

Etaient présents : C. FROMONOT, C. PARET, F. PORCHER, S. DELCROIX, A. MUZIOT, C. CORNELIS, T. HUOT, T. LEFORT, S. MERCIER, P. GUERIN, P. MASSE, P. GONCALVES, A. ROLLET

Étaient absents excusés : MC SAMPIC (pouvoir à P. GONCALVES), I. DESPLATS (pouvoir à S. MERCIER), A. POTHERAT (pouvoir à P. ROUSSELLE), J. MALON (pouvoir à A. ROLLET)

Monsieur GUERIN est élu secrétaire de séance.

N° DEL2025/53 : Avis de projet de photovoltaïque aux Réguettes – RD 203

Le 20 mai 2025, la société Electricité d'Azur a présenté un projet d'implantation de panneaux photovoltaïques aux Réguettes sur des parcelles appartenant à M. Guillaume CACHAT. Il s'agit d'un site d'ancien remblai, actuellement inexploité et délaissé.

Ce projet est situé en Zone d'Accélération des Energies Renouvelables.

Ce projet porte sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur une surface de 1.3 ha pour une production estimée à 1118 kWh/kWc (soit l'équivalent de la consommation annuelle de 1586 habitants).

Les recettes fiscales estimées pour la commune sont :

- IFER : 1 400€ par an pendant 20 ans et 3 400€ par an ensuite
- Taxe foncière bâti : 800€ par an
- CFE : 600 € par an
- Taxe d'aménagement : 1 600€ à la création

Après avoir pris connaissance du projet et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 1 abstention (C. CORNELIS) et 17 voix pour,

EMET un avis favorable au projet.

Fait et délibéré en mairie le 7 octobre 2025

Au registre sont les signatures

A Héry, le 8 octobre 2025

Le Maire,

P. ROUSSELLE

